

## MES 4 MISSIONS EN TANT QU'ADMINISTRATEUR

1

Veiller au bon fonctionnement de l'association dont je suis élu.

Prendre position, pour l'intérêt général et dans le respect des valeurs fondamentales des MFR.

2

3

Défendre les particularités des MFR :

- les familles en association gèrent la MFR et restent les premiers éducateurs de leurs enfants.
- l'alternance spécifique des MFR et ses outils sont la marque de fabrique obligatoire au service de la réussite des jeunes et des adultes.
- la vie résidentielle en internat est obligatoire de la 4<sup>ème</sup> au bac pro.

Contribuer au développement des MFR dans le respect de leurs spécificités.

4



# MFR DE VENDÉE

## LES MFR DANS LE MONDE

- Sur les 5 continents, + de 1 000 MFR dans une quarantaine de pays

## LES MFR EN FRANCE

- 430 associations
- 70 000 jeunes et adultes en formation

## LES MFR EN PAYS DE LA LOIRE

- 73 associations
- 15 000 jeunes et adultes en formation

## LES MFR EN VENDÉE

- 27 associations
- 6 000 jeunes et adultes en formation
- 430 administrateurs
- 515 salariés
- 18 filières professionnelles
- 100 formations de la 4<sup>ème</sup> à Bac +5
- 88% de réussite aux examens
- 86% de taux d'insertion à 6 mois

### Fédération Départementale des MFR de Vendée

119, Bd des États-Unis - BP 122  
85004 LA ROCHE-SUR-YON Cedex  
Tél. 02 51 44 37 80  
mail : fd.85@mfr.asso.fr  
[formation-alternance-vendee.com](http://formation-alternance-vendee.com)



MFR DE VENDÉE

# MFR DE VENDÉE



## ÊTRE ADMINISTRATEUR EN MFR VENDEE

Une mission dynamique au service des Hommes et des Territoires

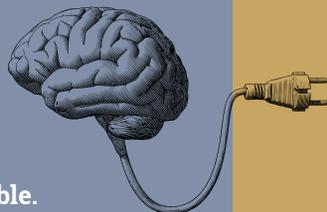
En MFR, avec l'alternance, leur avenir a du sens



## ÊTRE ADMINISTRATEUR DE MAISON FAMILIALE RURALE

C'EST :

- Entrer dans le fonctionnement d'un grand mouvement familial d'éducation et d'orientation,
- Etre à l'écoute des parents et maîtres de stage/apprentissage,
- Etre le représentant des familles ou des professionnels,
- Contribuer à la qualité des services rendus par les MFR,
- Faire part de ses intuitions, ses connaissances et ses compétences dans l'éducation et la formation,
- Représenter la Maison Familiale dans sa sphère relationnelle,
- Devenir employeur et prendre des responsabilités à la hauteur de ses possibilités,
- Partager le sens du travail ensemble.



LES RÉUNIONS DE CONSEIL ET L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SONT DES LIEUX PRIVILÉGIÉS D'EXPRESSION DE LA VIE ASSOCIATIVE DE LA MFR

## principes déontologiques

- La fonction d'élu est bénévole. L'administrateur ne peut en tirer aucun bénéfice financier.
- L'élu, comme le salarié, est tenu de respecter la confidentialité des informations dont il a connaissance lors des réunions.

## éligibilité

Pour être élu, il faut être adhérent d'une association familiale MFR, c'est à dire, soit :

- Etre membre de plein droit que sont les parents d'un(e) élève ou apprenti(e), ou son représentant légal,
- Avoir sollicité son adhésion et être agréé par le conseil d'administration en tant que :
  - père ou mère de famille (autre que ci-dessus),
  - maître de stage ou d'apprentissage,
  - personne physique représentative du milieu où est implantée la MFR\*

\*(à ce titre des anciens élèves, apprentis ou stagiaires adultes peuvent être éligibles, ainsi que toute personne agréée par le conseil d'administration et qui présente un intérêt pour la vie associative). Cf. statuts. 50% du Conseil d'Administration doit être représenté par des parents ayant ou ayant eu un enfant depuis moins de 3 ans dans la MFR.

## DEVENIR ADMINISTRATEUR DE MAISON FAMILIALE RURALE



CELA IMPLIQUE :

- De participer régulièrement aux réunions de conseil, aux commissions et aux différentes activités de sa MFR,
- De s'informer et de se former pour une bonne connaissance du réseau MFR et de son rôle d'élu,
- De s'engager à parler des MFR et de leurs particularités,
- De faire preuve de discrétion sur des faits ou informations recueillis dans le cadre de l'exercice de sa mission.



**MFR**  
CULTIVONS LES RÉUSSITES